

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	93 (1995)
Heft:	12
Artikel:	Adopter - ad optare - pour choisir
Autor:	Simon, B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-951231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les enfants nés en Suisse à adopter existent aussi

Oui, ils existent, mais ils sont peu nombreux (six par année en moyenne pour le canton de Vaud). Une partie d'entre eux sont des étrangers nés chez nous.



Rappelons-nous pourtant adopter – ad optare. C'est choisir un jour (et c'est, dans mes souvenirs, un jour de soleil et de confiance immense) d'avoir le cœur assez grand pour y accueillir ce que la Vie nous offre de plus beau: un enfant. Tout le reste n'est que littérature.

Cela dit, même en pratiquant la langue de bois, les plus prudents d'entre les analystes de l'adoption pudiquement baptisée «internationale» ne parviennent pas à taire le problème essentiel qui gangrène non pas ces enfants qui nous ont été confiés, mais une part importante de notre population: je veux parler du racisme. Et lorsque nous posons la question: «Fallait-il les sortir à tout prix de leur pays?» il nous arrange fort de leur en découvrir un car, parodiant Brel, on pourrait dire «Ces enfants-là, Monsieur, ce ne sont pas des enfants, ils sont Noirs...».

J'ai dit racisme?

Mais enfin, tout de même...

Oui, oui, je sais! Il s'agit là d'un tout autre problème.

Il n'empêche que, dans tous les livres que j'ai lus et parlant d'adoption, il en est un¹ qui m'a plu tout particulièrement, parce qu'il donnait la parole aux enfants dont l'un, pour la fin, a laissé ces mots de lumière:

«Le monde est aussi fait de couleurs, sons et lumières. Au monde, on peut aussi être heureux. Les larmes peuvent devenir des diamants splendides. Il faut seulement savoir ce que veut dire «aimer».

B. Simon

¹ L'Adoption internationale – que sont-ils devenus?, Denise Spring-Duvoisin, Editions Advimark.

A l'Office du tuteur général, nous sommes amenés à entrer en contact avec des femmes souhaitant donner leur enfant, par l'intermédiaire des hôpitaux de zone ou du Service social de la Maternité du CHUV. Dans ce dernier cas, les assistantes sociales de l'hôpital font elles-mêmes l'accompagnement et la réflexion nécessaires avec les jeunes mères. Ce rôle nous est dévolu pour celles qui nous sont signalées dans les autres établissements du canton.

Qui sont les mères qui peuvent ainsi «abandonner» leur enfant à la naissance? Poser la question sous cette forme reflète déjà une tendance à «juger». Il est difficile de répondre avec netteté, ce qui ne ferait que renforcer cet esprit de jugement. En effet, chaque situation répond à des motivations ou impératifs uniques.

La souffrance toujours

Par contre, le point commun à chacune de ces mères est la souffrance intérieure que leurs difficultés provoquent. Cette souffrance peut être tout à fait intériorisée et cachée. Elle peut se manifester extérieurement par une sorte de froideur et une très grande détermination à se séparer de l'enfant. Les arguments en faveur de l'adoption sont le plus souvent discutables et plausibles pour elles et il n'y a pas de dialogue possible. Leur seule demande est qu'il soit pris acte de leur détermination pour mener à bien la réalisation de l'adoption. Il en est notamment ainsi des étrangères venues accoucher en Suisse pour cacher leur grossesse et qui rentrent dans leur pays sans leur enfant.

La souffrance peut aussi s'exprimer sous la forme d'une forte ambivalence, pouvant nécessiter des heures de discussion avec l'assistant social, voire avec la famille et l'entourage. Il importe alors de laisser le temps s'écouler pour sentir comment l'idée d'une future séparation se mûrit et pourra s'assumer à l'avenir. C'est du reste la raison pour laquelle le législateur a prévu que le consentement à l'adoption ne peut se donner que six semaines après la naissance de l'enfant. Tout aussi pénible est la souffrance des jeunes femmes marginales, ayant des problèmes psychiques, d'alcool ou de drogue et qui ne sont pas aptes à faire réellement la réflexion nécessaire autour du sujet de l'adoption. Elle s'exprime par de l'agressivité et de la révolte, parfois même après avoir consenti à l'adoption en bonne et due forme. L'assistant social est alors le bouc émissaire de leur culpabilité et du ressentiment qu'elles développent quant à un acte auquel elles n'ont consenti que sous la pression d'une situation difficile.

Jeunes femmes-enfants

Pour une jeune fille mineure, attendre un enfant peut être une manière de s'affirmer ou de s'apposer face à ses parents. Quand elle va annoncer qu'elle est enceinte, non seulement ses parents mais tout son entourage vont se mobiliser et lui prodiguer des conseils. Elle cherche en fait à attirer l'attention sur elle, mais son désir profond, souvent, n'est pas d'avoir un enfant. Pourtant, le bébé à venir est un enjeu de

Adoption Pour en savoir plus...

Quelques adresses utiles:

- ◆ Bureau genevois d'adoption
022 / 46 57 59
- ◆ Association suisse des parents adoptifs (ASPA)
022 / 44 01 81
- ◆ Association en faveur de l'adoption internationale (AFAI)
022 / 734 27 31
- ◆ Divali Adoption Service (DAS)
022 / 41 20 25

Bibliographie

- ◆ Parole d'Adopté
F. Delfieu / J. de Gravelaine
Ed. R. Laffont 1988
- ◆ Enfants en Souffrance
Ed. Stock / L. Pernoud 1981
- ◆ Un Peuple né de l'Ombre
Ed. Terre des Hommes – Lausanne 1979
- ◆ L'Adoption internationale
Denise Spring-Duvoisin
Ed. Advimark 1986
- ◆ Adopter un Enfant
Camille Olivier
Ed. Calmann-Levy 1983